



Le lundi 25 septembre 2023, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 20 septembre 2023 et affichée.

Ordre du jour

- ❖ **Extension de la Maison de Santé**
- ❖ **Projets en cours**
 - Mutation de la bibliothèque en médiathèque : Programme des travaux
 - Aménagement du complexe sportif : Demande de subvention à la Région
 - Implantation d'éoliennes : Promesse de contrats en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien - Autorisation de signer donnée au maire
 - Programme Villages d'avenir : Candidature de la commune
- ❖ **Zone d'activité**
 - Vente des parcelles K950 P et L1169P-L1168P- L1170P
 - Présentation du projet initié par la communauté d'agglomération
- ❖ **Enfance Jeunesse**
 - Point sur les effectifs
 - Etat financier à admettre en non valeur
- ❖ **Personnel communal**
 - Nouvelle organisation des services
 - Modification du tableau des effectifs
 - Assurances statutaires
- ❖ **Finances**
 - Entretien des espaces verts : Rue du sentier – Impasse des Noes – Rue Pierre Landais
 - Anim Vac : Demande de subvention à Vitré Communauté
 - Acquisition de matériel de désherbage : Demande de subvention à la Région
 - Musical 'Izé : Subvention pour l'organisation du concert du 21 juillet
 - Lutte contre le frelon asiatique
- ❖ **Communauté d'agglomération** : Programme Local de l'Habitat

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme GAULARD Christelle a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence ; M. BAZIN Rémi ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 12.07.2023, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés 29 rue des Bleuets, 35 rue des Bleuets, 36 rue de Combourg, 40 rue de la Dévrie, 7 rue du Bois Cornillé, les Eglantines secteur Sud 2, les Eglantines secteur Sud 2, 3-5 rue de la Haie d'Izé, 2 rue des Hauts d'Izé, Terrains Les Palmiers ; puis après avoir fait état de la trésorerie, il indique que la commune va bénéficier du FPIC pour un montant de 41 612€.

Maison de Santé

Le Maire rappelle que l'extension sera inaugurée le samedi 30 septembre 2023 à 10h30 ; les travaux d'extension s'élèvent à 943 900 € HT, le montant des subventions à 431 000€.

Les travaux de la 3^{ème} phase s'élèvent à 54 107€, le fonds de concours Santé mis en place par la communauté d'agglomération a été sollicité pour un montant de 25 677€.

Parc de la Chavaigne

Le Maire indique à l'assemblée que depuis la mise en service des équipements, des riverains se plaignent régulièrement des nuisances sonores générées par des regroupements de jeunes notamment au niveau de la tyrolienne, il ajoute que les structures ont subi des dégradations volontaires.

Mutation de la bibliothèque en médiathèque

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal de juillet, il a été décidé poursuivre le projet de mutation de la bibliothèque.

Une consultation sera lancée début octobre pour un retour des offres début novembre.

Le montant total de l'opération est estimé à 204 743,40 € HT, sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de solliciter de Vitré Communauté, l'intégralité de la 2^{ème} enveloppe du fonds de concours soit 132 089,00€.

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	183 294,00	Vitré communauté	132 089,00
Maitrise d'oeuvre	19 329,40	Fonds de concours	
SPS	900,00	2 ^{ème} enveloppe (total = 132 089)	
Diag amiante	1 220,00	Commune	72 554,40
		Autofinancement	
Total	204 743,40		204 143,40

Projet d'implantation d'éoliennes

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'architecte des bâtiments de France selon lequel « le projet d'implantation d'éoliennes est de nature à porter atteinte à la conservation des perspectives monumentales du château du Bois Cornillé ». Il ajoute qu'à l'issue des études, la décision appartiendra au préfet.

En l'absence de monsieur Jean Pierre DUFEU invité à quitter la salle, le Maire indique à l'assemblée que des promesses de contrats en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien sont à soumettre aux locataires des landes situées dans le périmètre à savoir : les associations ACCA, ATEPV, BTCHB et MOTO LOISIRS IZEEN; les EARL BRIN D'HERBE, LA VILLECHERE, LES BOSQUETS, LE CLOS, LA MAIRIE , la SARL S.A.R.L SAUDRAIS , la SCEA LA COUDRAIS et messieurs BOISRAMÉ Bruno, BARBOT Alexis, SOUVESTRE Morgan, HUET Jean-Paul, CHENEVIÈRE Jean-Luc.

Aux termes de ces contrats, il est prévu une cession par bail emphytéotique, à la société qui sera retenue, de l'emprise nécessaire aux installations ; des indemnités seront versées : 150€ par hectare aux locataires de landes situées dans le périmètre et 20% du loyer (soit env 3600€) par pylône implanté.

Les contrats ayant été transmis aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les promesses.

Zone d'activité

Afin de permettre la construction d'une clinique vétérinaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'avis des domaines, le Conseil municipal à l'unanimité accepte de céder à la SCI VETIZE sise 18 rue Leclerc - 35140 Saint Aubin du Cormier, représentée par M. François VINCENT, Mme Agnès MARTIN, M. Sébastien GENESTINE et M. Jean Baptiste GENEST, la parcelle K950 P d'une surface de 2000 m², au prix de 12,60€ le m².

En l'absence de madame Mélinda DA SILVA LIMA invitée à quitter la salle, afin de permettre le projet de construction de l'entreprise DSL 35 Ravalement, après en avoir délibéré et compte tenu de l'avis des domaines le Conseil municipal à l'unanimité accepte de céder à la SCI CTJZ sise lieu-dit La Riaudière - 35450 VAL D IZE les parcelles L1169P-L1168P- L1170P, d'une surface de 1390 m², au prix de 12,60€ le m².

Par ailleurs, le Maire informe l'assemblée de la réalisation par la SEM BREIZH d'une étude de faisabilité pour le développement d'un village entreprise sur la zone d'activité. Sous réserve de l'acquisition par la SEM BREIZH du foncier nécessaire et de la prise en charge par la commune des frais de voirie, ce projet permettrait la commercialisation de cellules artisanales neuves : bureaux et ateliers.

Enfance Jeunesse :

En cette nouvelle rentrée scolaire, les effectifs des écoles sont les suivants :

Ecole Lucie Aubrac : 147 élèves

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
6 TPS, 10 PS, 16 MS	23 GS	11 CP	21 CE1	17 CE2	21 CM1	22 CM2

Ecole St Etienne : 140 élèves

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
4 TPS, 6 PS, 8 MS, 7 GS	4 TPS, 7 PS, 6 MS, 6 GS	23 CP	19 CE1 et 4 CE2	9 CE2 et 16 CM1	21 CM2

L'accueil de loisirs « les Zizous d'Izé » accueille de 55 à 60 enfants le mercredi matin, de 45 à 50 l'après-midi.

Pendant les vacances, sous réserve d'un minimum de 10 enfants inscrits par demi-journée, les accueils de loisirs seront ouverts :

- Toussaint : Du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre 2023 (fermé le mercredi 1er novembre 2023)
- Noël : Du mardi 02 janvier au vendredi 05 janvier 2024 (fermé semaine 52)
- Hiver : Du lundi 26 février au vendredi 8 mars 2024
- Printemps : Du lundi 22 avril au vendredi 03 mai 2024 (fermé le mercredi 1er mai 2024)
- Été : Du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024 et du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024 pour les « Zizous d'Izé » - Du jeudi 27 juin au vendredi 26 juillet 2024 et du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024 pour « Anim 'Vac ».

Pour Anim Vac, le Maire indique qu'une demande subvention de fonctionnement sera déposée auprès de Vitré Communauté dans le cadre de l'aide à l'emploi des structures de jeunesse 11/17 ans .

L'étude d'accueil de 18 à 22 enfants chaque soir et au restaurant scolaire, environ 215 repas sont servis chaque jour d'école.

A la demande des services de la trésorerie qui jugent ces créances irrécouvrables, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur un état d'un montant de 2 800,04€ relatif à des impayés de cantine et de centre de loisirs de deux familles.

Personnel communal :

Le Maire informe l'assemblée du recrutement au 1.09 2023 de madame Véronique SAMSON.

En ce qui concerne les services administratifs, depuis la rentrée :

- Marie Laure Prodhomme vient en appui à Marie Estelle Léonard sur les dépenses et recettes de fonctionnement et Véronique Piaudel est déchargée du suivi comptable et budgétaire du CCAS.
- L'accueil mairie/agence postale est assuré : le lundi par Elodie Méhault ; les mardi - jeudi et vendredi par Aurore Lamoureux ; les mercredi et samedi par Aurore, Elodie et Marie Laure par roulement .

Afin de permettre à un agent de bénéficier d'une promotion interne et à un autre d'un avancement de grade après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de transformer au 1^{er} octobre 2023, un poste d'agent de maîtrise principal (catégorie C) en un poste de technicien (catégorie B) et un poste d'agent de maîtrise en un d'agent de maîtrise principal.

Assurances risques statutaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer, au 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de 4 ans, au contrat d'assurances groupe proposé par le centre de gestion 35, l'assureur est CNP Assurances et le courtier Relyens.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes

- Risques couverts : Décès - Accident du Travail - Longue maladie - Maladie longue durée - Maternité - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours
- Taux de cotisations : 6,99% pour les agents CNRACL - 1,20 % pour les agents IRCANTEC
- Assiette de cotisation : Traitement brut

Entretien des espaces verts

Depuis 1984, la commune entretient les espaces verts privatifs des logements sociaux moyennant une participation des locataires à l'origine de 47 francs par mois (7,15€) – 8€ aujourd'hui. En 1990, l'OPAC a construit 10 habitations, une convention pour l'entretien des espaces verts a été conclue : 5100 francs par an (776€), le titre est envoyé au bailleur et répercuté sur les locataires, puis l'OPAC a construit 15 nouveaux logements : la convention est restée identique, mais elle évolue compte tenu de l'indexation.

Ces dernières années, l'OPAC ayant vendu des logements : les locataires sont moins nombreux, le coût par locataire augmente, il est selon les logements de 16 à 19 € /mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide

- d'abroger la délibération 2022 064 du 07. 12.2022,
- de facturer 8,00€ par mois et par logement, pour l'année 2023, le montant de la participation aux frais d'entretien des espaces verts rue du Sentier, Impasse des Noës,
- de résilier la convention de 1990, de ne pas émettre de titres aux locataires de la rue Pierre Landais en 2023 – 2024 -2025.

Compte tenu du nombre d'agents et des surfaces à entretenir, le Maire propose l'achat :

- d'une tondeuse tractée, d'une largeur de coupe de 2,32m elle permettra d'entretenir les terrains de foot plus facilement, coût estimé 12 370€ HT
- d'un désherbeur à air chaud pulsé d'un montant de 2 850€ HT ; une subvention de 1 140€ sera sollicitée :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal valide ces acquisitions et autorise le maire à solliciter une subvention de 1140€ auprès du conseil régional

Festivités 14 juillet : Concert La Belle Famille :

La prestation de « La Belle Famille » a été prise en charge par Musical'izé , comme l'an passé, le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité, que la commune participe à hauteur de 1500 euros via une subvention à l'association.

Lutte contre le frelon asiatique

Le Maire rappelle que la commune verse une participation pour la destruction des nids de frelons européens.

En ce qui concerne le frelon asiatique la destruction est prise en charge si le nid est sur le domaine public, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de prendre également en charge la destruction des nids sur le domaine privé.

Programme Local de l'Habitat : Le point est retiré de l'ordre du jour, il sera examiné le 11 octobre 2023

Villages d'avenir : Le Maire présente le nouveau programme proposé par l'Etat aux communes rurales : contexte - nature de l'appui - calendrier. Une note détaillée sera transmise à l'assemblée pour lui permettre de délibérer le 11 octobre prochain.

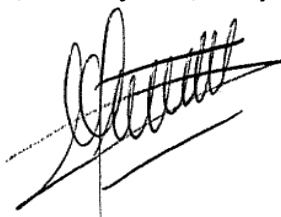
Affaires diverses : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'autoriser l'installation d'un commerce ambulancier le dimanche, place Jean Poirier,
- de ne pas donner suite à la demande d'acquisition de terrain formulée par M. DALLE – Rue Pierre Landais
- de ne pas donner suite à la demande de mise en place d'une zone 30 et d'un ralentisseur au lieu- dit Les burons

Procès-verbal adopté lors de la séance du 11 octobre 2023.

Le Maire, Bruno DELVA

La secrétaire de séance, 3^{ème} Adjointe, Maryse HUCHET

A blue circular official stamp of the commune of Val-de-Vie is partially obscured by a large, stylized black ink signature.A large, stylized black ink signature of Maryse Huchet.